

Annule et remplace délibération n° 2007-04-04



50, rue Charles De Gaulle 28 500 CHÉRISY ☎ 02 37 43 45 83

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-04-12
Date de Convocation : 2/04/2007
Nombre de délégués : 30 Présents : 29 Absents : 1 Votants : 30

2007 à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents (29) :

C. de Vimal ; N. Liévens ; V. Carpentier ; G. Bolac ; D. Melou ; P. Leromain ; D. Costa ; E. Lefèbvre ; C. Lamy ; J. Techer ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Pautrat ; B. Perrot ; G. Fournier ; B. Letellier ; M. Maisons ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; D. Chéron ; E. Gambuto ; J-C. Lavigne ; C. Matelet ; G. Maufrais ; Y. Relier ; P. Dumas ; J-D. Clément ; C. Deseyne ; D. Baubion

**Objet : Création  
suppression de poste**

Etaient absents excusés : G. Soret ; J. Ségui-Rohée

Etaient absents non suppléés :

Pouvoirs (1) : M. Chassard à D. Pautrat

Vu la l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant de l'établissement public

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire n° 1.057.07 en date du 29 mars 2007 relatif à la suppression du poste de directrice de centre de loisirs à 28 heures par semaine

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil communautaire

**Décide** de supprimer le poste d'agent administratif qualifié à 28 heures hebdomadaires

**Décide** de créer le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de directeur de Centre de loisirs

**Déclare** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Le Président

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :